La législation FATCA

La législation FATCA "Foreign Account Tax Compliance Act "est un texte de loi introduit en mars 2010 par le ministère américain du Trésor et l'administration américaine chargée de la collecte des impôts (Internal Revenue Service « IRS ») visant à prévenir l'évasion fiscale de tout ressortissant ou ayant droit américain.

L'objectif de cette loi est d'obliger les institutions financières et autres entités non américaine à :

- documenter les personnes soumises aux provisions de FATCA;
- transmettre les renseignements relatifs aux titulaires de comptes à l'IRS (Reporting).

La CGI et la loi FATCA

La CGI s'est inscrite sur le site web de l'IRS (Internal Revenue Service) en tant qu'Institution financière réputée conforme à FATCA depuis le 31/12/2014 a reçu un numéro d'identification d'intermédiaire mondial GIIN (Global Intermediary Identification Number) n° BCG37500000.LE.788

Dans le cadre de la conformité à la loi FATCA et à la note d'information BCT N°2014-26 du 05 Décembre 2014, la CGI est amenée à identifier et déclarer aux services spécifiques auprès du Ministère des Finances les clients éligibles FATCA.

La CGI peut demander des informations supplémentaires auprès de ses clients et s'abstient de fournir, des conseils fiscaux ou toute autre opinion à l'égard du statut fiscal de ses clients en vertu des règles de cette loi.

Les formulaires de l'Internal Revenue Service :

- W9: Attestation de statut de « US Person » pour les personnes physiques et morales
- W8-BEN: Attestation de statut de « NON US Person » pour les personnes physiques.
- W8-BEN-E: Attestation de statut de « NON US Person » pour les personnes morales.

Pour télécharger les différents documents et formulaires, veuillez consulter le site de l'Internal Revenue Service (www.irs.gov).